Les règles de vie du collégien

NOM : ..... Prénom : .....

Classe : .....

1- Le carnet de correspondance doit rester en l'état sans graffiti ni auto – collant. Il est obligatoire d'y apposer une **photo récente (4 X 3)** et de le faire signer dès la rentrée, notamment au dos pour **les autorisations de sortie.** Sans cela, la vie scolaire ne pourra pas me laisser sortir du collège avant la fin de demi- journée. Il en va de même pour les oublis de carnet. La photo sera demandée dès le lundi 4 septembre comme tous les ans à la rentrée scolaire.

2- Dès mon arrivée au collège, je présente mon carnet, sans quoi je vais à la vie scolaire récupérer un billet « Oubli de carnet » sur lequel est précisé mon statut et mon heure de sortie. Si je l'oubli, je ne peux pas sortir car le l'assistant d'éducation ne peut vérifier mon horaire. Je reste donc une heure en plus. Mon oubli est noté sur Pronote. Le carnet équivaut à une pièce d'identité. Il doit être consulté régulièrement par les familles.

3- **L'utilisation des téléphones portables** et **autres objets électroniques** sont strictement interdits dans le collège (cour, locaux). Ils seront confisqués et remis en main à l'un des représentants légaux. Tout cumul sera puni, voire sanctionné (Cf Règlement Intérieur).

4- En cas d'absence, le représentant légal doit contacter le collège et donner le motif. Dès son retour, l'élève doit obligatoirement fournir le billet d'excuse à la vie scolaire, signé du représentant légal. IMPERATIVEMENT

5- Je dois arriver au collège avant la 1ière sonnerie donc avant 7h50 au plus tard et ne pas être en retard entre deux heures de cours.
- Si je suis en retard en début de demi-journée (7h55 et 12h25), je donne mon carnet à l'accueil et passe par la vie scolaire qui notera mon retard sur « Pronote ».
- Si je suis en retard entre deux heures de cours, le professeur indiquera mon retard qui apparaîtra sur « Pronote ».

ATTENTION : Je respecte les horaires car je sais que 3 retards trop proches font que j'ai 1 heure de retenue mise par la vie scolaire.

6- Pour les demi-pensionnaires, un casier individuel leur sera remis avec un N°. En cas de dégradation, un dédommagement financier sera réclamé. Je n'oublie pas **ma** clé de mon cadenas (obligatoire) et le ferme correctement. J'accède à mon casier : à mon arrivée au collège, aux récréations et sur la pause méridienne et en fin de journée.

7- Pour tout déplacement lors des intercours, je dois demander à l'enseignant l'autorisation à mon enseignant que j'ai ou que je vais avoir pour me déplacer même pour aller à l'infirmerie (pour des raisons de sécurité).

8- Je n'ai pas le droit de circuler dans les couloirs pendant les heures de cours, sauf si je suis muni du « passe rouge » donné par le professeur.

9- Aux intercours, je me déplace dans le calme, je ne cours pas, je ne crie pas. Je rejoins ma salle de cours tranquillement

10- Pour descendre à la récréation, j'emprunte l'escalier qui se trouve à proximité de la salle où j'avais cours. En aucun cas, je ne vais poser mes affaires dans la salle où j'ai cours après la récréation.

11- A la récréation, j'ai un comportement correct. En cas de problèmes avec un camarade, j'essaie de trouver une solution sans avoir recours à la violence verbale et/ou physique. Je rencontre la/ les CPE le plus rapidement possible pour trouver une solution. Je peux demander une médiation.

12- A la fin de la récréation, je me range avec ma classe et attends que le professeur me donne l'autorisation de monter. Je pars avec ma classe par l'escalier que m'indique le professeur. En aucun cas, je n'emprunte un autre escalier.

13- Je viens au collège pour travailler. Je dois faire le travail demandé. Je dois avoir mes affaires pour travailler : mes livres, mes cahiers... Je dois avoir un cartable adapté pour les transporter. Lors des retenues, j'apporte aussi de quoi faire le travail demandé.

14- Je dois avoir une **tenue vestimentaire correcte** qui ne perturbe pas le bon fonctionnement du collège. Tout couvre-chef (casquette, capuche ...) est strictement interdit dans les locaux. Aucune partie du corps ne doit être visible du fait d'un vêtement trop court, trop ajusté ou trop ajouré. Cf Règlement intérieur complet. En EPS, j'ai obligatoirement une tenue de sport. Les jeans à trou (s) sont interdits.

15- Les adultes du collège : enseignants, CPE, surveillants, personnels de service, de santé, du service social et équipe de direction sont là pour m'aider à réussir ma scolarité. Je leur dois le respect en toute circonstance. Je ne dois pas répondre, être agressif et menaçant envers un quelconque adulte. Tous les adultes de l'établissement ont le droit de me faire des remarques si mon comportement ne convient pas.

16- Je respecte le matériel, les locaux et la propreté de l'établissement. Je mets mes déchets à la poubelle afin d'évoluer dans un lieu maintenu propre. Nous rappelons que les chewing-gums sont interdits dans l'établissement.

17- Les sorties se font en fonction de mon emploi du temps et de l'autorisation de sortie notée au dos de mon carnet par rapport aux absences de mes professeurs. Aucune sortie n'est autorisée entre deux cours. Les sorties de l'établissement en cours de journées ne sont accordées que tout à fait EXCEPTIONNELLEMENT. Pour ce faire, la vie scolaire doit avoir un mot des parents au préalable et le représentant légal vient chercher l'élève à l'accueil en présentant sa pièce d'identité.

18- **Si je suis demi-pensionnaire** : je dois prendre mes 4 repas au collège.

a) Si exceptionnellement je n'ai pas cours un après-midi je mange à la demi – pension et je ne sortirais **qu'à partir de 13h15.**

b) **Très exceptionnellement**, pour un motif médical, le représentant légal pourra venir signer une décharge (toujours se présenter avec une pièce d'identité) et prendre à ce moment-là l'élève (le document stipulant la prise de R.D.V est nécessaire quand l'élève manque au moins un cours). Au retour, l'élève rapportera le d'absence avec le R.D.V (si non fait au préalable).

Les décharges sont notées comme telles sur Pronote et un justificatif d'absence avec le MOTIF est rapporté à la vie scolaire avec comme date de départ celle qui correspond au moment où vous avez récupéré votre enfant au collège.

Le plan vigipirate est toujours à l'ordre du jour donc mes représentants légaux doivent se présenter avec une pièce d'identité à l'accueil et je ne reste pas devant l'établissement pour attendre mes camarades.

L'équipe du Collège

Document à signer après lecture :

L'élève :

Le(s) représentants légaux :